

Appel à mobilisation du LEST (UMR 7317)

Le comité de mobilisation du Laboratoire d'Economie et Sociologie du Travail exprime son opposition à la réforme des retraites et au projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Réuni ce lundi 13 janvier, ce comité déclare :

1. Nous dénonçons les violences policières et les discours politiques qui visent à criminaliser les mouvements sociaux ;
2. Nous sommes solidaires des mobilisations interprofessionnelles en cours, qui ont toutes pour objet légitime et salubre d'enrayer la précarisation et le démembrement des services publics, de l'assurance-chômage et de la sécurité sociale.
3. Nous soutenons les personnels des autres secteurs en grève et les cadres démissionnaires des fonctions de direction, et appelons à abonder les caisses de grève liées aux mobilisations ;
4. Nous participons aux mobilisations et appelons chacun.e à se joindre aux manifestations nationales comme aux actions locales (blocages, piquets de grève, etc.).
5. Nous approuvons et relayons la motion suivante des personnels mobilisés de l'Université d'Aix-Marseille :

« Vive le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, vive l'université ouverte ! Contre la réforme des retraites et contre la LPPR

Nous nous opposons au projet de loi de réforme des retraites

Parce qu'il diminue le montant des retraites pour la grande majorité d'entre nous¹. Parce qu'avec la retraite à points, on connaît le montant de la cotisation mais pas celui de la retraite, qui dépendra de la conjoncture économique et du profil de carrière. La double peine pour beaucoup : mauvaise carrière, mauvaise retraite².

Parce qu'il diminue la solidarité intergénérationnelle et incite au développement d'un système de retraite par capitalisation³. Parce que l'espérance de vie en « bonne santé » est, en 2018, de 63,4 ans pour les hommes et de 64,5 ans pour les femmes.

Parce que, contrairement à ce que le gouvernement veut nous faire croire, les caisses de retraite ne sont pas vides : selon le rapport du Conseil d'Orientation pour les Retraites (COR), les réserves des différents régimes de retraite s'élèvent à 127 milliards d'euros fin 2017 (p.54).

¹ Actuellement, les droits à la retraite sont calculés sur les 25 meilleures années (privé) ou sur les 6 derniers mois (fonctionnaires). Les calculer sur l'ensemble de la carrière signifie une baisse des retraites pour la plupart d'entre nous.

² Le risque de pauvreté des plus de 65 ans est de 19% en Allemagne (système à point) et de 9,9% en France.

³ Pour les plus riches, les cotisations seront de 28% sur les 10 000 premiers € mensuels puis de 2,8%. Cela signifie une baisse des ressources pour le système de solidarité (le plafond est actuellement de 27 000 €), une économie de cotisations pour les hauts salaires qui pourront placer cet argent dans un système par capitalisation (déductible des impôts, et générant donc une diminution des ressources fiscales) et une économie de cotisations sur les hauts salaires pour les entreprises.

<https://www.youtube.com/watch?v=iq0V79GC0II>

Parce que nous ne voulons pas renoncer aux avancées sociales, gagnées par nos pères-mères et nos grand-pères-grand-mères, qui ont été mises en place par le Conseil National de la Résistance après une des guerres les plus dévastatrices de l'histoire mondiale.

Cette réforme voit loin. Elle complète les réformes précédentes et à venir sur le code du travail, l'assurance chômage et la protection sociale avec pour but de restreindre globalement toute la protection sociale pour « libérer le travail ». Réduire le « coût » du travail au nom de la compétitivité. Ces politiques vont dans le mur : elles augmentent les inégalités, détruisent la planète et la solidarité. Est-ce là le monde dans lequel nous voulons vivre ?

Nous nous opposons également aux propositions des rapports préparatoires à la future Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)

Ces rapports préfigurent plus de précarité et plus d'inégalités entre les établissements et les personnels : création de nouveaux contrats précaires (« CDI-chantier », pour le temps d'un projet, « MCF tenure track »), possibilité de recruter sans la qualification par le CNU, suppression de la référence aux 192 h TD pour les enseignant·es-chercheur·es, modulation de services obligatoire en fonction des besoins de chaque UFR, fin du paiement des heures complémentaires, renforcement de la logique d'appels à projets comme mode de financement de la recherche et augmentation de la concurrence entre unités de recherche, etc.

Cette nouvelle attaque s'inscrit dans la logique globale de casse du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis des années, l'ensemble des personnels voient leurs conditions de travail se dégrader et la précarité augmenter : les universités et les organismes de recherche sont parmi les organismes publics qui comptent la plus forte proportion de contractuel.les (près de 35% pour les universités et 25% pour les organismes). Ces deux projets de réforme (retraite et LPPR) partagent les mêmes fondements et sont liés : le premier avant-projet de loi sur les retraites communiqué à la presse le 10 janvier renvoie dès l'article 1er au projet de LPPR.

Nous avons fait d'autres propositions pour améliorer le mode de fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche, propositions absolument pas prises en compte par le gouvernement :

- un plan de recrutement massif de titulaires (BIATSS, chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s) à la hauteur de l'augmentation du nombre d'étudiant·es et des besoins publics de recherche ;
- une véritable revalorisation des rémunérations ;
- la mensualisation des paiements des vacataires d'enseignement ;
- une véritable démocratie universitaire (nous refusons le contournement des instances nationales d'évaluation par les pairs – CNU, Comité national du CNRS) ;
- des mesures efficaces de lutte contre la précarité étudiante (revalorisation des bourses à court terme, création d'un salaire étudiant à moyen terme, création de logements étudiants salubres et à faible loyer, amélioration de l'accès à la médecine universitaire) ;
- la réintégration des services sous-traités au sein de l'ESR (entretien, sécurité, restauration, accueil, services sociaux et de santé).

Notre lutte s'inscrit dans la défense du principe de solidarité et des services publics. Elle vise à défendre l'université comme lieu ouvert à tout·es.

En conséquence, nous appelons dès à présent les collègues à :

- se déclarer mobilisé.es dans leurs signatures électroniques et réponses automatiques d'absence (selon la suggestion ci-après) :

« J'accuse réception de votre message. Étant mobilisé.e contre le projet de réforme des retraites et contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche, j'ai strictement réduit mes activités et ne suis pas en mesure de vous répondre dans l'immédiat. »

;

- participer à la grève et aux journées de mobilisations et de manifestations ;

- signer la pétition à destination des personnels de l'université d'Aix-Marseille ;

- porter sur lui/elle, sur son lieu de travail, un signe distinctif de solidarité avec la mobilisation

;

- relayer à l'échelle des départements pédagogiques la mobilisation sous la forme de différentes actions (demande de report des examens, réunion d'information auprès des étudiants, grève des enseignements, rétention des notes, etc.) et pratiquer la grève du travail administratif ;

- pratiquer la grève de la recherche : suspendre les activités scientifiques (reporter les colloques et journées d'étude, suspendre le travail d'expertise et d'évaluation, refuser de siéger dans les différentes instances de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, etc.).

Motion des personnels mobilisé.es de l'Université d'Aix-Marseille »